



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
pays HAUT VAL d'ALZETTE

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 février 2023

31 = Nombre de conseillers en exercice  
21 = Nombre de conseillers présents  
9 = Conseillers représentés  
30 = Total des votes  
Convocation du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

### Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel (jusqu'au point 16), SPIZAK Pierrick (jusqu'au point 16), DESTREMONT Gilles (à partir du point 2 jusqu'au point 9), BOUMEDINE Sarah (à partir du point 3)

### Etaient représentés :

ARESI Claire par REHIBI Sébastien, FALCHI Antoine par BRUSCO Stéphan, FATTORELLI Viviane par FELICI René, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, MATTUCCI Gérald par MENICHETTI Fabienne, POKRANDT Frédéric par BOCEK Claude, STRACH Joana par LO PRESTI, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles (à partir du point 2 et jusqu'au point 9), BELLUCI Francine par BOUMEDINE Sarah (à partir du point 3), PETRAUSKAS Daniel par PETITCLAIR Guillaume (à partir du point 17), SPIZAK Pierrick par COUGOUILLE Marie-Ange (à partir du point 17)

### Etaient excusés :

SPANIOL Paola, BELLUCCI Francine, ARESI Claire, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, MATTUCCI Gérald, POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric, STRACH Joana, DESTREMONT Gilles (jusqu'au point 1, à partir du point 10), BOUMEDINE Sarah (jusqu'au point 2), PETRAUSKAS Daniel (à partir du point 17), SPIZAK Pierrick (à partir du point 17)

### Secrétaire de séance :

Madame Judicaële BODET

Les débats sont consultables en vidéo sur le site : <https://vimeo.com/user99823407>

### **001. APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13.12.2022**

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil, le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2022.

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- APPROUVE le compte rendu du conseil du 13 décembre 2022.

-----

Arrivée de Monsieur DESTREMONT Gilles avec procuration de Madame SPANIOL Paola

-----

### **002. PROJET DE TERRITOIRE 2025-2035**

**CONSIDERANT** l'intérêt pour le territoire de disposer d'un projet de territoire ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de poursuivre et mettre à jour le projet de territoire 2014-2024 ;

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**(Abstentions : 3 - MENICHETTI Fabienne (2), FRIIO Marie-Rose**

- VALIDE l'accompagnement par l'AGAPE pour le projet de territoire 2025-2035 ;
- INDIQUE que les crédits sont inscrits aux budgets 2023/2024 ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

-----

### **003. FIXATION DES REGLES D'AMORTISSEMENT M57**

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article R2321-1 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**VU** la délibération n°4 en date du 15 septembre 2021 du Conseil Communautaire adoptant le référentiel comptable M57 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de préciser les règles d'amortissement issues du référentiel comptable M57 ;

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- DECIDE d'appliquer les règles d'amortissement jointes en annexe applicable aux budgets soumis au référentiel comptable M57.

-----  
Arrivée de Madame BOUMEDINE Sarah avec procuration de Madame BELLUCCI Francine  
-----

**004. FIXATION DES REGLES D'AMORTISSEMENT M41 SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M41 relative au service public industriel et commercial de distribution d'énergie électrique et gazière ;

**VU** la délibération n°4 en date du 9 novembre 2022 relative à la création du budget annexe de production d'énergie renouvelable ;

**CONSIDERANT** la nécessité de préciser les règles d'amortissement issues du référentiel comptable M4 ;

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- DECIDE d'appliquer les règles d'amortissement jointes en annexe applicable aux budgets soumis au référentiel comptable M41.

**005. DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION AMIABLE DE LA SEMIV**

**VU** l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que la CCPHVA est actionnaire de la SEMIV (1 action) ;

**CONSIDERANT** que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMIV a été convoquée le 17 mars 2023 et invitée à se prononcer sur la proposition du Conseil d'Administration de dissoudre la SEMIV par anticipation et de la liquider par une procédure amiable, après avis préalable des organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires ;

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- EMET un avis favorable sur la proposition de résolutions du Conseil d'Administration de la SEMIV
  - MANDATE le représentant de la CCPHVA à l'Assemblée Générale afin qu'il vote favorablement sur la proposition de résolutions.
- 

**006. ADHESION A MOSELLE ATTRACTIVITE 2022-2023**

**VU** le Code Général des Collectivité Locale ;

**VU** la démarche d'attractivité initiée par le Département de la Moselle à travers l'agence MOSELLE ATTRACTIVITE ;

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A MAJORITE DES VOTANTS**

**(Contre : 8 - REHIBI Sébastien (2), PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick)**

**(Abstentions : 2 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno)**

**(Pour : 20 - RISSER Patrick, BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), CENDECKI Christian, FELICI René (2), MENICHETTI Fabienne (2), DESTREMONT Gilles (2), BOUMEDINE Sarah (2))**

- EMET un avis favorable pour son adhésion à l'association dénommée MOSELLE ATTRACTIVITE ;
  - VALIDE la convention pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;
  - DEMANDE que soit intégré dans les statuts la particularité meurthe et mosellane du territoire ;
  - INSCRIT les crédits aux budgets ;
  - DONNE tout pouvoir au Président dans cette affaire.
- 

**007. CESSION D'ELEMENT D'ACTIF BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire M57 qui a posé le principe d'une responsabilité conjointe de l'ordonnateur et du comptable pour le suivi des immobilisations ;

**VU** la circulaire NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif ;

**CONSIDERANT** l'intérêt porté par la société RE BOM pour l'acquisition du camion benne hors d'usage et immatriculé CC 791 KH ;

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- DECIDE de céder les éléments d'actif suivant :

N°inventaire	Bien	Valeur brute	Acquéreur	Prix de cession
2007/2182/021647	Camion ramassage CC-791- KH	96 211.30 €	RE BOM ZA du Champs de Mars	3 000 €
2007/21757/028204	Benne Carcopac	52 018.90 €	57 270 RICHEMONT	0 €

- AUTORISE le Président à signer tous documents à cet effet.

-----

**008. SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE POUR LE BALAYAGE DE VOIRIES, PLACES, COURS D'ECOLE ET PISTES CYCLABLES**

**VU** le code général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la délibération n°005 du 12 juillet 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres ;

**VU** la délibération n°006 du 12 juillet 2020 fixant les délégations du conseil communautaire, notamment en matière de marchés et d'accords-cadres ;

**VU** l'avis de la Commission d'appel d'offres du 13/01/2023 ;

**CONSIDERANT** que la CCPHVA a lancé une consultation pour le balayage de voiries, places, cours d'école et pistes cyclables ;

Le marché débute le 1er mars 2023 pour finir le 28 février 2026.

Le marché pourra être reconduit une fois pour une période d'un an.

Le montant total de commande du marché initial pour 3 ans est de 525 000€ et 175 000€ pour la reconduction d'un an, soit limité à 700.000,00 € HT pour les 4 ans.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A MAJORITE DES VOTANTS**

(Contre : 8 - REHIBI Sébastien (2), PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGUILLE Marie-Ange, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick)

(Abstentions : 2 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno)

(Pour : 20 - RISSER Patrick, BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), CENDECKI Christian, FELICI René (2), MENICHETTI Fabienne (2), DESTREMONT Gilles (2), BOUMEDINE Sarah (2))

- AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre avec l'entreprise VIALYSSE pour le balayage de voiries, places, cours d'école et pistes cyclables sur le territoire de la communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette pour une durée maximum de 4 ans et pour un montant maximum, sur 4 ans, de 700.000,00 euros HT.
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

-----

**009. SIGNATURE DU MARCHE DE LOCATION CAMION 26 TONNES AVEC GRUE POUR LA COLLECTE DES PAV EN REGIE**

**VU** le code général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la délibération n°005 du 12 juillet 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres ;

**VU** la délibération n°006 du 12 juillet 2020 fixant les délégations du conseil communautaire, notamment en matière de marchés et d'accords-cadres, modifiée par la délibération n°009 du 13 décembre 2022 ;

**VU** l'avis de la CAO du 02/02/2023 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la CCPHVA de procéder à la collecte des PAV en régie ;

**CONSIDERANT** que la CCPHVA a lancé une consultation pour la location camion 26 tonnes avec grue pour la collecte.

La location débutera le 1er janvier 2024 pour finir le 31 décembre 2028.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise BOM Services pour la location d'un camion 26 tonnes avec grue pour la collecte des PAV en régie sur le territoire de la communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette pour une durée de 5 ans et pour un montant de 408 000 euros HT soit 430 440 euros TTC (TVA 5,5 %) ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

-----  
Départ de Monsieur DESTREMONT Gilles  
Annulation procuration de Madame SPANIOL Paola  
-----

**010. GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AUX INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

**VU** le code général des collectivités ;

**VU** le décret n°2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs ;

**CONSIDERANT** la délibération n°20 du conseil communautaire du 9 avril 2019 portant sur la grille tarifaire applicable aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau Communautaire du 24 janvier 2023.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A MAJORITE DES VOTANTS**

(Contre : 2 - BOCEK Claude (2))

(Abstentions : 2 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno)

(Pour : 24 - RISSER Patrick, BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo (2), REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FELICI René (2), MENICHETTI Fabienne (2), NARCISI Myriam, PETITCLAIR Guillaume, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick, BOUMEDINE Sarah (2))

- APPROUVE la grille tarifaire suivante pour la recharge des véhicules électriques sur les bornes de la CCPHVA :

	Prix à la minute	Prix au kWh entamé
IRVE CCPHVA	3 centimes la minute	19 centimes par kWh entamé

- AUTORISE sa mise en œuvre à partir du 31 mars 2023 ;

- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.
- 

#### **011. DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE : REGLEMENT D'ATTRIBUTION**

**VU** l'avis du bureau communautaire en date du 30 janvier 2023 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'encadrer le dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ;

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- VALIDE le règlement d'attribution du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique 2023
  - CONFIRME l'inscription d'une enveloppe de 3 000€ pour l'année 2023 pour financer ce dispositif.
- 

#### **012. GESTION ET ENTRETIEN DE LA LIAISON PIETON CYCLE ENTRE MICHEVILLE ET BELVAL SUR LA COMMUNE DE RUSSANGE**

**VU** les termes de la convention relative à l'aménagement d'une liaison piéton/cycle entre Micheville et Belval sur la commune de Russange ;

**CONSIDERANT** le transfert de la compétence organisation de la mobilité approuvée par le conseil communautaire en date du 30 mars 2021 ;

**CONSIDERANT** que le transfert de cette compétence à la CCPHVA est exécutoire depuis le 1er juillet 2021.

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- APPROUVE les termes de la convention relative à l'aménagement d'une liaison piéton/cycle entre Micheville et Belval sur la commune de Russange ;
  - AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention relative à l'aménagement d'une liaison piéton/cycle entre Micheville et Belval sur la commune de Russange.
-

**013. ENTRETIEN ET GESTION DE LA PISTE CYCLABLE EN BORDURE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°59 ENTRE TRESSANGE/BURE ET OTTANGE**

**VU** les termes de la convention relative à la création d'une piste cyclable en bordure de la route départementale n°59 entre Tressange Bure et Ottange ;

**CONSIDERANT** le transfert de la compétence organisation de la mobilité approuvée par le conseil communautaire en date du 30 mars 2021 ;

**CONSIDERANT** que le transfert de cette compétence à la CCPHVA est exécutoire depuis le 1er juillet 2021.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- APPROUVE les termes de la convention relative à la création d'une piste cyclable en bordure de la route départementale n°59 entre Tressange/Bure et Ottange ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention relative à la création, d'une piste cyclable en bordure de la route départementale n°59 entre Tressange Bure et Ottange.

-----

**014. AVENANT ACCORD-CADRE ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉE**

**VU** le code général des Collectivités Territoriales

**VU** l'avis de la CAO du 12/01/2023 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'entretenir les accotements de 2 pistes cyclables sur 4.3 km ;

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS  
(Abstentions : 2 - BOUMEDINE Sarah (2))**

- AUTORISE le Président à signer l'avenant à l'accord-cadre AC002/22 « Entretien des sentiers de randonnée » pour y inclure la prestation d'entretien des pistes cyclables, portant ainsi le montant maximum de commande de cet accord-cadre à 380 000 € HT pour 4 ans au lieu de 330 000€ HT, soit une augmentation de 15,9%.
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

-----

## 015. RENOUELEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE DU BASSIN DE L'ALZETTE

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.210-1, L.212-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.212-1 et suivants ;

**VU** l'opération d'intérêt national Alzette-Belval ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 18 avril 2017 portant sur la création d'une zone d'aménagement différé sur les communes d'Audun-Le-Tiche, Boulange, Rédange et Russange dite « ZAD du Bassin de l'Alzette » ;

**VU** le courrier préfectoral du 11 janvier 2023 demandant à la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette de délibérer sur le renouvellement de la ZAD du Bassin de l'Alzette.

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- EMET un avis favorable au renouvellement de la Zone d'aménagement différé (ZAD) sur les communes d'Audun-Le-Tiche, Boulange, Rédange et Russange, désignant l'EPFGE comme titulaire du droit de préemption, ayant la faculté d'exercer ce droit pendant une durée de 6 ans renouvelables à compter de la publication du futur arrêté préfectoral renouvelant la zone ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

-----

## 016. CONVENTION POLE DE L'IMAGE 2023/2025

**VU** l'avis du Conseil Communautaire ;

**CONSIDERANT** l'impact du Festival du Film italien sur le territoire et son rayonnement régional ;

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (Abstentions : 3 - MENICETTI Fabienne (2), FRIIO Marie-Rose)

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec l'association le Pôle de l'Image pour son Festival du Film Italien ;
- INSCRIT les crédits aux budgets.

-----

Départ de Monsieur PETRAUSKAS Daniel qui donne procuration à Monsieur PETITCLAIR Guillaume

Départ de Monsieur SPIZAK Pierrick qui donne procuration à Madame COUGUILLE Marie-Ange

-----

#### **017. CONVENTION 2023-2025 AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DIAPASON**

**VU** l'avis du Conseil Communautaire ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de l'apprentissage de la musique ;

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer un cadre permettant de mieux structurer l'offre d'enseignement musical sur le territoire ;

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS  
(Abstentions : 3 - MENICHETTI Fabienne (2), FRIIO Marie-Rose)**

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2023/2025 avec l'association Diapason ;
  - INSCRIT les crédits aux budgets.
- 

#### **018. CONVENTION 2023-2025 AVEC L'ECOLE DE DANSE CHOR A CORPS**

**VU** l'avis du Conseil Communautaire ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de l'apprentissage de la danse ;

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer un cadre permettant de mieux structurer l'offre d'enseignement artistique sur le territoire ;

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS  
(Abstentions : 3 - MENICHETTI Fabienne (2), FRIIO Marie-Rose)**

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2023/2025 avec l'association Chor A Corps ;
  - INSCRIT les crédits aux budgets.
- 

#### **019. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FESTIVAL DE COURT METRAGE**

**VU** le projet culturel du territoire et le soutien aux initiatives créatrices et associatives ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission culturelle ;

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS  
(Abstentions : 2 – GUILLOTIN Bruno, BODET Judicaële)**

- APPROUVE cette demande de subvention exceptionnelle de 1500€ ;
- INSCRIT les crédits aux budgets.

-----

**020. SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION THIONVILLOISE D'AIDE AUX VICTIMES - ATAV**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de l'action de l'ATAV sur le territoire ;

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A MAJORITE DES VOTANTS**  
(Contre : 6 - REHIBI Sébastien (2), CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGOUILLE Marie-Ange (2), NARCISI Myriam)  
(Pour : 22 - RISSER Patrick, BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel, LO PRESTI Carmelo (2), BODET Judicaële, CENDECKI Christian, FELICI René (2), GUILLOTIN Bruno, PETITCLAIR Guillaume (2), BOUMEDINE Sarah (2) MENICHETTI Fabienne (2), FRIIO Marie-Rose)

- DECIDE le versement d'une subvention de 6500 € à l'ATAV au titre de l'année 2023 ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

-----

**021. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISE PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** la délibération N° 006 du 12 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Président

**Conformément** à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lequel le Président rend compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions dans le cadre de sa délégation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe qu'il a pris les décisions suivantes :

Date de la décision	Compétence	Objet
17/11/2022	FINANCES	Remboursement de frais à Monsieur MENGEL Sylvain
21/11/2022	HABITAT	Subvention à des propriétaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration
18/11/2022	MARCHE PUBLIC	Déclaration sans suite balayage
18/11/2022	MARCHE PUBLIC	Avenant balayage
05/01/2023	FINANCES	Acte constitutif régie recettes et avance Piscine
10/12/2022	HABITAT	Subvention à des propriétaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration
13/01/2023	FINANCES	Remboursement de frais à Monsieur GATTULLO Jean-Marc
13/01/2023	HABITAT	Attribution du marché en procédure adaptée pour le suivi animation de l'OPAH

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- PREND acte.

-----

*Clôture du Conseil Communautaire du 8 février 2023.*

La secrétaire de séance  
Madame BODET Judicaële